

[Text]

Mr. Cassidy rather took advantage of that situation when he then went on to criticize my amendment, which I have not yet even moved or spoken to, and to assume he knew the reasons for it. So I would suggest he withhold his criticisms of my amendment until he hears my reasons for moving it.

The Chairman: I think that is fair enough.

Mr. Cassidy: Mr. Chairman, I stand corrected. I cannot withdraw what I said. But I am sure my colleague, Mr. Parry, will respond in more detail to the specifics on this made by Miss Nicholson.

Mr. Layton: Mr. Chairman, I am prepared to wait until the amendments are put and then to respond to what Mr. Cassidy has had to say, just to correct the record.

Mr. Farber: Mr. Chairman, we would like to say for the record—I am going to ask my colleague to speak to it—on some of the tax figures that were quoted by Mr. Cassidy as being in the nature of a loophole or a tax advantage the banks would get in the order of \$32 million annually, I think he was saying. . .

Mr. Brian J. Ernewein (Senior Official, Legislation Division, Tax Policy and Legislation Branch, Department of Finance): I believe that reference was to the figures tendered by Revenue Canada in their letter showing that from the Nassau branch there were x dollars of taxable income, x dollars of foreign tax credit, and the difference between the Canadian tax payable overall and the amount available as a foreign tax credit was in the order of \$32 million. That, I guess, does not take you very far. First of all, that figure does not break down the income of the Nassau or Bahama branches into that derived from activities that qualify under this proposal and income from those that do not. It does not state which foreign taxes are associated or attributable to either type of income. In that respect, it is our understanding that there is a much greater proportion of foreign taxes attributable to income that qualifies under the IBC proposal and that therefore would offset in whole or in very large part any Canadian tax payable on that income.

Finally, it does not identify which expenses, such as loan loss reserves or other, if I may refer to them as such, head office expenses should be allocated to that income, which would reduce it and the consequent Canadian tax payable.

The Chairman: Have you managed to have a chat with A.B. MacKay, who wrote in the *International Banker* of two months ago of the tax losses anticipated as a result of the international banking centres?

Mr. Ernewein: Mr. Farber and I have spoken with Mr. MacKay before. In fact, I spoke with him less than a week

[Translation]

nous ne nous étions pas encore prononcés sur les amendements dont nous étions saisis. Or, j'estime que M. Cassidy a abusé de notre bonne volonté lorsqu'il s'est permis de critiquer mon amendement, alors que je ne l'avais pas encore déposé ni commenté, et lorsqu'il a présumé connaître les raisons de cet amendement. Je l'inviterais donc à taire ses critiques jusqu'à ce que j'ai eu l'occasion d'exposer les raisons qui m'amènent à proposer cet amendement.

Le président: Ça me semble tout à fait raisonnable.

M. Cassidy: Monsieur le président, je me le tiens pour dit. Je ne peux toutefois pas défaire ce qui est fait. Je suis certain que mon collègue, M. Parry, répondra point par point aux arguments invoqués par M^{me} Nicholson.

M. Layton: Monsieur le président, je suis disposé à attendre que l'amendement soit déposé avant de répondre à M. Cassidy et avant de rétablir les faits.

M. Farber: Monsieur le président, nous aimerions commenter publiquement—et je vais demander à mon collègue de le faire—certains des chiffres cités par M. Cassidy lorsqu'il a dit que les banques pourraient profiter d'une échappatoire ou du moins d'un avantage fiscal à hauteur de 32 millions de dollars par année; il disait, je crois. . .

M. Brian J. Ernewein (haut fonctionnaire, Division de la législation, Direction de la politique et de législation de l'impôt, ministère des Finances): Je crois qu'il faisait allusion aux chiffres cités dans la lettre de Revenu Canada selon laquelle une succursale de Nassau avait x dollars de revenu imposable et x dollars de crédit pour impôts étrangers et toujours selon laquelle la différence entre le total de l'impôt payable au Canada et le montant du crédit pour impôts étrangers s'établissait à 32 millions de dollars environ. Cela ne veut pas dire grand chose. D'abord, il nous est impossible de savoir quelle part du revenu des succursales de Nassau ou des Bahamas provient d'activités admissibles aux termes de cette proposition et d'activités qui ne sont pas admissibles. Il ne nous permet pas de déterminer quelle part des impôts étrangers sont attribuables à l'une ou l'autre catégorie de revenus. D'ailleurs, nous croyons comprendre que le gros des impôts étrangers sont attribuables à des revenus admissibles pour un centre bancaire international et qu'il y aurait donc très peu d'impôt canadien à payer sur ces revenus.

Enfin, ce total ne permet pas de savoir quelles dépenses—réserves pour pertes sur prêts ou dépenses de la société-mère, si je puis m'exprimer ainsi—doivent être imputées à ces revenus, réduisant d'autant l'impôt canadien à payer.

Le président: Avez-vous eu l'occasion de vous entretenir avec A.B. MacKay, qui décrivait, il y a deux mois, dans le *International Banker* les pertes fiscales prévues en raison de la création de centres bancaires internationaux?

M. Ernewein: M. Farber et moi-même avons déjà eu l'occasion de parler à M. MacKay. De fait, je lui ai parlé il